



## Validation des Acquis de l'Expérience

Ce GUIDE PRATIQUE vous accompagnera dans la réussite de votre projet d'évolution professionnelle.

# La validation des acquis de l'expérience en bref

## Qu'est-ce que la validation des acquis de l'expérience (VAE) ?

La validation des acquis de l'expérience est un moyen d'obtenir un titre reconnu (diplôme, certificat de qualification professionnelle,...) et une reconnaissance officielle des compétences acquises par l'expérience.

C'est également un droit désormais inscrit au livre IX du Code du travail et dans le Code de l'éducation.

## Qu'est-ce que le congé validation des acquis de l'expérience (CVAE) ?

Tout salarié qui souhaite effectuer une VAE peut demander un congé validation des acquis de l'expérience afin de participer aux épreuves de validation et éventuellement de bénéficier d'un accompagnement pour la préparation de cette validation.

Ce congé, limité à 24 heures, peut, sous certaines conditions, être financé par le Fongecif Île-de-France.

Les questions à se poser  
avant de commencer **vos démarches** \_\_\_\_\_ 4

Pour tout savoir sur  
la **validation des acquis de l'expérience** \_\_\_\_\_ 5

- À QUI S'ADRESSE-T-ELLE ? \_\_\_\_\_ 5
- QUELLE CERTIFICATION VISÉE ? \_\_\_\_\_ 5
- QUEL EST LE RÔLE DE LA COMMISSION NATIONALE  
DES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES ? \_\_\_\_\_ 5
- QUEL EST L'OBJECTIF DU RÉPERTOIRE NATIONAL  
DES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES ? \_\_\_\_\_ 5
- QUELLES SONT LES ÉTAPES D'UNE VALIDATION  
DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE ? \_\_\_\_\_ 6
- COMMENT OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS ? \_\_\_\_\_ 6

Pour tout savoir sur  
le **congé validation des acquis de l'expérience** \_\_\_\_\_ 7

- À QUI S'ADRESSE-T-IL ? \_\_\_\_\_ 7
- QUELS SONT VOS DROITS ET OBLIGATIONS ? \_\_\_\_\_ 7
- QUEL EST LE DÉLAI DE FRANCHISE ? \_\_\_\_\_ 8
- LES ÉTAPES À RESPECTER \_\_\_\_\_ 8
- LES PRIORITÉS DU FONGECIF ÎLE-DE-FRANCE \_\_\_\_\_ 9
- LE FINANCEMENT DES ACTIONS DE VALIDATION \_\_\_\_\_ 9

Pour plus  
**d'informations** \_\_\_\_\_ 10

- ANTENNES D'INFORMATION \_\_\_\_\_ 10
- SERVICES REPRÉSENTANTS DES ORGANISMES  
VALIDATEURS EN ÎLE-DE-FRANCE \_\_\_\_\_ 11

# Les questions à se poser avant **de commencer vos démarches**

## ■ ■ ■ ■ Concevoir votre projet professionnel

### Faites le point sur votre profil et vos motivations :

- Quelles ont été les principales étapes de mon parcours tant professionnel (formation, carrière, progression,...) que personnel (sport, activités pédagogiques, bénévolat, activités à caractère social,...) ?
- Quels en sont les aspects positifs et négatifs et qu'ai-je appris ?

UN BILAN DE COMPÉTENCES PEUT VOUS AIDER À FAIRE LE POINT ET À CONSTRUIRE VOTRE PROJET.

### Définissez votre objectif :

- Ai-je une idée précise de mon objectif professionnel ?
- Ai-je une idée sur les débouchés et les évolutions concernant le métier ou le poste qui m'intéresse ?
- Ai-je consulté les offres d'emploi du secteur, les revues spécialisées... ?

## ■ ■ ■ ■ Vérifier la pertinence de votre projet

- Est-ce que je connais les compétences requises (connaissances, savoir-faire, qualités personnelles) pour ce métier ou ce poste ?
- Ai-je rencontré des professionnels de ce métier pour mieux connaître la façon de l'exercer ?

## ■ ■ ■ ■ Définir un plan d'actions pour concrétiser votre projet

- La validation des acquis de l'expérience peut-elle me permettre d'atteindre plus facilement mon objectif ? D'alléger mes besoins en formation ?
- Le congé individuel de formation est-il le bon moyen pour y parvenir ? Pourquoi ?
- Y a-t-il d'autres dispositifs de financement possibles ? Lesquels ?

# Pour tout savoir sur la **validation** des acquis de l'expérience (VAE)

## ■ ■ ■ ■ À qui s'adresse-t-elle ?

- La VAE s'adresse à toute personne engagée dans la vie active qui souhaite faire valider ses compétences professionnelles acquises dans le cadre d'une expérience salariée, non salariée ou bénévole.
- Cette expérience doit être d'une durée minimum de 3 ans en rapport avec la certification visée.

## ■ ■ ■ ■ Quelle certification visée ?

- La VAE concerne l'ensemble des certifications (diplômes, titres et certificats de qualification des branches professionnelles) figurant sur une liste validée par la Commission nationale des certifications professionnelles, « le répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) ».

## ■ ■ ■ ■ Quel est le rôle de la Commission nationale des certifications professionnelles ?

Cette institution est chargée :

- d'établir et de mettre à jour le répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) ;
- de veiller à la qualité de l'information sur les certifications en direction des personnes et des entreprises ;
- de veiller également à l'actualisation, au renouvellement et à la création de certifications professionnelles.

## ■ ■ ■ ■ Quel est l'objectif du répertoire national des certifications professionnelles ?

- C'est une base de données qui permet de tenir à la disposition des personnes et des entreprises, une information constamment à jour sur les diplômes, les titres à finalité professionnelle et les certificats de qualification professionnelle.
- Les certifications inscrites au RNCP sont reconnues sur l'ensemble du territoire national et classées par domaine d'activité et par niveau.  
Le RNCP mentionne les correspondances entre les certifications.

## ■ ■ ■ ■ Quelles sont les étapes d'une validation des acquis de l'expérience ?

1

### DÉFINISSEZ LA CERTIFICATION CORRESPONDANT À L'EXPÉRIENCE QUE VOUS SOUHAITEZ FAIRE VALIDER

Les antennes d'information conseil en page 10 peuvent vous y aider.

2

### RETIREZ LE DOSSIER AUPRÈS DE L'ORGANISME VALIDEUR

3

### DÉPOSEZ VOTRE DOSSIER DE DEMANDE DE VALIDATION

Auprès de l'autorité ou de l'organisme délivrant le diplôme, le titre ou le certificat de qualification professionnel visé. Les délais et conditions sont préalablement fixés et rendus publics.

4

### VOTRE DEMANDE EST SOUMISE À UN JURY

Composé généralement d'enseignants et de représentants qualifiés des professions. Les procédures d'évaluation (demande + dossier + le cas échéant mise en situation professionnelle) doivent permettre à celui-ci de vérifier si les acquis dont vous faites état correspondent bien aux compétences, aptitudes et connaissances exigées pour la délivrance de la certification visée.

**Attention : en cas d'échec le recours est impossible.**

5

### LE JURY DÉCIDE DE L'ATTRIBUTION PARTIELLE OU TOTALE DE LA CERTIFICATION RECHERCHÉE

Dans le cas d'une validation partielle, l'évaluation complémentaire des connaissances, aptitudes et compétences requises pour l'obtention de la certification doit avoir lieu dans les 5 ans qui suivent la décision du jury.

**Attention : une seule demande est possible au cours de la même année civile concernant la même certification.**

**Pour des certifications différentes, il est possible de déposer au maximum 3 demandes au cours d'une même année civile auprès du valideur.**

## ■ ■ ■ ■ Comment obtenir plus d'informations ?

Vous pouvez consulter :

- la liste des antennes d'information conseil en page 10.
- le site internet [www.orientation-formation.fr](http://www.orientation-formation.fr)
- la partie « où s'adresser ? » des pages sur la VAE du site [www.centre-info.fr](http://www.centre-info.fr)
- le répertoire national des certifications professionnelles sur le site de la Commission nationale de la certification professionnelle [www.cncp.gouv.fr](http://www.cncp.gouv.fr)
- le site [www.infovae-idf.com](http://www.infovae-idf.com) du pôle régional d'information conseil en validation des acquis de l'expérience.

# Pour tout savoir sur le **congé validation** des acquis de l'expérience (CVAE)

## ■ ■ ■ ■ À qui s'adresse-t-il ?

- Le congé validation des acquis de l'expérience s'adresse à tout salarié travaillant sous contrat à durée indéterminée (CDI) dans une entreprise du secteur privé, quelle que soit la taille de cette dernière.
- Il s'adresse également aux personnes anciennement titulaires d'un contrat à durée déterminée (CDD), qui doivent justifier de 24 mois en qualité de salarié du secteur privé au cours des 5 dernières années ; dont 4 mois, consécutifs ou non, sous CDD au cours des 12 derniers mois.
- Avant de commencer vos démarches, vous devez vérifier que votre employeur actuel (pour les CDI) ou votre dernier employeur (pour les CDD) relève bien du Fongecif Île-de-France. Pour cela :
  - > **si vous êtes en CDI ou en cours de CDD :**  
munissez-vous de votre dernier bulletin de salaire et du nom de votre convention collective lors de votre premier contact.
  - > **si vous êtes anciennement titulaire d'un CDD :**  
munissez-vous du bordereau individuel d'accès à la formation (BIAF) remis par votre dernier employeur. Si vous ne l'avez pas, vous pouvez en faire la demande au Fongecif ou le télécharger sur le site internet [www.fongecif-idf.fr](http://www.fongecif-idf.fr).

## ■ ■ ■ ■ Quels sont vos droits et obligations ?

### Si vous êtes salarié en CDI ou en cours de CDD

Vous avez deux possibilités :

#### RÉALISER LA VALIDATION EN DEHORS DE VOTRE TEMPS DE TRAVAIL

Vous n'avez alors pas de démarche à effectuer auprès de votre employeur. Le financement du Fongecif Île-de-France, si vous l'obtenez, portera uniquement sur le coût des actions de validation (accompagnement et passage devant le jury).

#### RÉALISER LA VALIDATION SUR VOTRE TEMPS DE TRAVAIL

Pour réaliser vos actions de validation des acquis de l'expérience sur vos heures habituelles de travail, vous devez demander par écrit une autorisation d'absence dans la limite de 24 heures à votre employeur, au plus tard 2 mois et demi avant le début de ces actions. Cette demande doit préciser :

- le diplôme, titre ou certificat de qualification visé ;
- les dates, la nature et la durée des actions vous permettant de valider les acquis de votre expérience ;
- la dénomination de l'autorité ou de l'organisme qui délivre la certification.

Dans les 30 jours qui suivent la réception de votre demande, votre employeur doit vous répondre par écrit pour indiquer son accord ou les raisons de service qui motivent le report du départ en congé VAE. Ce report ne peut excéder 6 mois.

## Si vous êtes un ancien titulaire de CDD

- Vous n'avez pas de démarche à faire auprès de votre ancien employeur. Cependant, vos actions de validation doivent démarrer au plus tard dans les 12 mois qui suivent la fin de votre contrat à durée déterminée ayant ouvert vos droits.

## Quel est le délai de franchise ?

Tout salarié ayant bénéficié d'une autorisation d'absence pour effectuer des actions de validation des acquis de l'expérience ne peut prétendre, dans la même entreprise, au bénéfice d'une nouvelle autorisation d'absence dans le même but avant un an.

**Le Fongecif Île-de-France ne prend en charge qu'une demande de congé validation des acquis de l'expérience par an.**

## Les étapes à respecter

- 1**  
DEMANDEZ UN DOSSIER DE PRISE EN CHARGE AU FONGECIF ÎLE-DE-FRANCE
- 2**  
CHOISISSEZ LA CERTIFICATION ET LE CENTRE DE VALIDATION QUI LA DÉLIVRE  
Pour vous aider, lisez les pages 10 et 11.
- 3**  
SI VOUS EFFECTUEZ VOTRE VALIDATION SUR VOTRE TEMPS DE TRAVAIL,  
**AU PLUS TARD 75 JOURS AVANT LA DATE DE DÉBUT DE PRESTATION :**  
Demandez une autorisation d'absence à votre employeur.
- 4**  
FAITES REMPLIR VOTRE DOSSIER PAR LE CENTRE DE VALIDATION  
Et par le centre accompagnateur s'il est différent.
- 5**  
FAITES REMPLIR VOTRE DOSSIER PAR VOTRE EMPLOYEUR  
Si vous effectuez votre validation sur votre temps de travail.
- 6**  
COMPLÉTEZ VOTRE PARTIE DU DOSSIER
- 7**  
**AU PLUS TARD 45 JOURS AVANT LA DATE DE DÉBUT DE PRESTATION**  
Déposez au Fongecif Île-de-France votre dossier complet avec les pièces demandées.
- 8**  
EXAMEN DU DOSSIER ET RÉPONSE DU FONGECIF
- 9**  
INFORMEZ VOTRE EMPLOYEUR (SI VOUS RÉALISEZ VOTRE VALIDATION SUR LE TEMPS DE TRAVAIL) ET LE CENTRE DE VALIDATION DE LA DÉCISION DU FONGECIF ÎLE-DE-FRANCE
- 10**  
À L'ISSUE DU CONGÉ TRANSMETTEZ AU FONGECIF ÎLE-DE-FRANCE :
  - l'attestation de fréquentation effective établie par l'organisme qui organise la validation ;
  - la notification de passage devant le jury.

### QUELQUES CONSEILS

**Avant toute demande de dossier au Fongecif Île-de-France, assurez-vous que vous remplissez bien les conditions nécessaires. Apportez le plus grand soin à la préparation de votre dossier et au respect des délais. Tout dossier incomplet vous sera retourné non traité. Vous perdrez ainsi un temps précieux.**

## Les priorités du Fongecif Île-de-France

Lorsque le nombre de demandes dépasse les capacités de financement, le Fongecif analyse les dossiers à partir de critères de priorités.

### SONT PRIORITAIRES LES SALARIÉS :

- effectuant leurs actions de validation hors temps de travail ;
- dont le niveau de formation atteint est inférieur ou égal à deux années après le baccalauréat ;
- ayant un plus grand nombre d'années d'expérience professionnelle ou les plus âgés, notamment les salariés justifiant de 20 ans d'expérience professionnelle ou à partir de 40 ans ;
- travaillant dans une PME (moins de 250 salariés) ;
- dont le projet de validation des acquis de l'expérience répond à une démarche individuelle (ce qui exclut les actions collectives à l'initiative de l'employeur) ;
- de sexe féminin ;
- dont la demande de congé validation des acquis de l'expérience fait suite à un bilan de compétences.

## Le financement des actions de validation

### Si votre projet est financé

Vous recevrez un contrat de prise en charge en 4 ou 5 exemplaires :

- un exemplaire pour vous ;
- un à remettre à l'organisme valideur ;
- un pour l'accompagnateur s'il est différent de l'organisme valideur ;
- un pour votre employeur (si vous le réalisez sur votre temps de travail) ;
- et un à renvoyer signé au Fongecif Île-de-France.

Dès réception de votre accord, le Fongecif Île-de-France enverra :

- un avis de prise en charge financière à l'employeur ;
- une convention aux organismes valideur et accompagnateur, ainsi qu'à vous-même.

	Prise en charge du coût par le Fongecif pour les dispositifs académiques de validation des acquis DAVA en Île-de-France	Prise en charge du coût par le Fongecif pour les organismes autres que DAVA	Participation obligatoire du salarié
Si la VAE est réalisée hors temps de travail	De 600 à 710 € HT maximum	750 € hors taxes maximum	0 €
Si la VAE est réalisée sur le temps de travail	De 550 à 660 € HT maximum	700 € hors taxes maximum	50 € minimum

En cas de dépassement de ces plafonds, la différence sera à votre charge. Vous devrez vous acquitter auprès de l'organisme de la partie du coût des actions non financée.

### Si votre projet n'est pas financé

Vous recevrez une réponse motivée par la commission paritaire.

## ■ ■ ■ ■ Antennes d'information

Les antennes d'information conseil du pôle régional qui accueillent le public ont deux missions principales.

L'INFORMATION GÉNÉRALE SUR LA VAE, LES CERTIFICATIONS, LES PROCÉDURES ET LES MODALITÉS D'ACCÈS.

LE CONSEIL PERSONNALISÉ QUI VISE À :

- confirmer la pertinence de l'objectif de validation au regard du projet professionnel et des différentes étapes du parcours ;
- aider la personne à repérer la ou les certifications les plus adaptées à son projet de qualification et explorer les voies pouvant faciliter sa stratégie d'accès à la certification ;
- orienter vers le ou les services valideurs qui assureront son suivi dans la procédure de validation et lui proposeront éventuellement un accompagnement.

### **Antenne de conseil VAE de Paris (75)**

Bourse de Commerce  
2, rue de Vlarmes  
75001 Paris  
Tél. : 01 55 65 63 10  
antenne.vae75@infovae-idf.com

### **Site de Rambouillet :**

CFPPA Bergerie Nationale,  
Parc du Château  
78200 Rambouillet  
Tél. : 01 39 10 04 29  
antenne.vae78@infovae-idf.com

### **Antennes de conseil en VAE de Seine-et-Marne (77)**

**Site de Melun :**  
51, avenue Thiers  
77000 Melun  
Tél. : 01 64 10 26 30  
antenne.vae77@infovae-idf.com

### **Site de Maison-Laffitte :**

CFA des métiers de l'horticulture et du cheval  
10, avenue Desaix  
78600 Maison Laffitte  
Tél. : 01 39 10 04 29  
antenne.vae78@infovae-idf.com

### **Site de Torcy :**

2, allée du plateau ZI Nord  
77200 Torcy  
Tél. : 01 64 10 26 30  
antenne.vae77@infovae-idf.com

### **Antenne du conseil VAE de l'Essonne (91)**

Immeuble EUROCAP - 1<sup>er</sup> étage  
507, place des Champs Elysées  
91080 Evry Courcouronnes  
Tél. : 01 60 78 41 18  
antenne.vae91@infovae-idf.com

### **Antenne de conseil en VAE des Yvelines (78)**

**Site de Saint-Germain-en-Laye :**  
Route Forestière des Princesses  
78100 Saint-Germain-en-Laye  
Tél. : 01 39 10 04 29  
antenne.vae78@infovae-idf.com

### **Antenne de conseil en VAE des Hauts-de-Seine (92)**

Maison de l'emploi et de la formation  
63, avenue Georges Clémenceau  
92000 Nanterre  
Tél. : 01 47 29 79 79  
antenne.vae92@infovae-idf.com

**Antenne de conseil en VAE  
de Seine-Saint-Denis (93)**

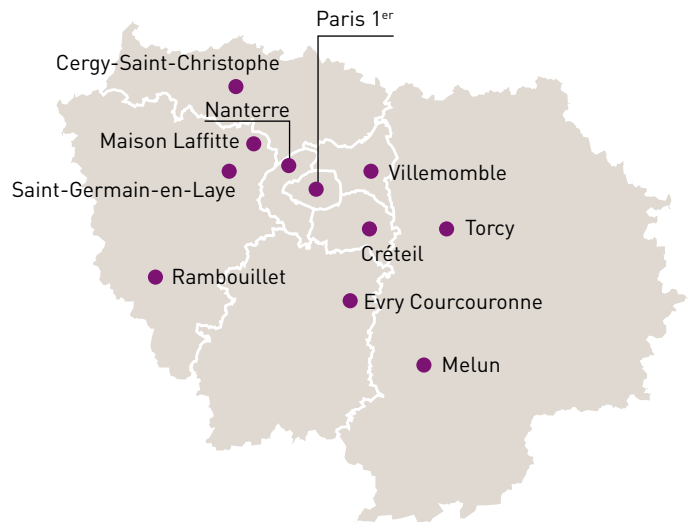
7, avenue François Coppée  
93250 Villemomble  
Tél. : 01 48 12 65 07  
antenne.vae93@infovae-idf.com

**Antenne de conseil en VAE  
du Val-de-Marne (94)**

12, rue Georges Enesco - 2<sup>e</sup> étage  
94000 Créteil  
Tél. : 01 57 02 67 46  
antenne.vae94@infovae-idf.com

**Antenne de conseil en VAE  
du Val d'Oise (95)**

immeuble Le Sextant  
Hall A 3<sup>e</sup> étage  
2, rue des voyageurs  
95800 Cergy -Saint-Christophe  
Tél. : 01 34 41 64 97  
antenne.vae95@infovae-idf.com



## Services représentants des organismes valideurs en Île-de-France

Le candidat à la VAE doit faire une demande de validation auprès de l'autorité ou de l'organisme délivrant le diplôme, le titre ou le certificat de qualification postulé. Les délais et conditions vous seront communiqués par chaque organisme.

## Ministère de la Jeunesse, de l'Éducation Nationale et de la Recherche

### POUR LES DIPLÔMES DU CAP AU BTS

- DAVA : Dispositif académique de validation des acquis
- CAVA : Centre académique de validation des acquis

**DAVA de Paris  
GIP FCIP**

44, rue Alphonse Penaud  
75020 Paris  
Tél. : 01 44 62 39 61  
Courriel : ce.dava@ac-paris.fr

**DAVA de Versailles (78)**

112, avenue du Général Leclerc  
78220 Viroflay  
Tél. : 01 30 83 52 20  
Courriel : ce.dava@ac-versailles.fr

**CAVA Créteil (94)**

12, rue Georges Enesco  
94025 Créteil  
Tél. : 01 57 02 67 50  
Courriel : ce.cava@ac-creteil.fr

**CAVA Créteil  
Relais Saint-Denis (93)**

8, rue Charles Michels  
93200 Saint-Denis  
Tél. : 01 55 84 03 70  
Courriel : cava-93@wanadoo.fr

**CAVA Créteil  
Relais Melun (77 sud)**

16, avenue Armand de la Rochette  
77000 Melun  
Tél. : 01 64 87 84 70

**CAVA Créteil  
Relais de Torcy (77 nord)**

22, rue Pierre Mendès-France  
77420 Torcy  
Tél. : 01 60 06 17 53

## POUR LES DIPLÔMES UNIVERSITAIRES

### **Université de Cergy-Pontoise**

#### **Service Formation Continue**

Site des chênes - 33, bd du Port  
95011 Cergy-Pontoise Cedex  
Tél. : 01 34 25 63 06  
Courriel : formation.continue@u-cergy.fr  
www.u-cergy.fr

### **Université de Marne-la-Vallée**

#### **Service Formation Continue**

5, bd Descartes - Champs-sur-Marne  
77454 Marne-la-Vallée Cedex 2  
Tél. : 01 60 95 70 20  
Courriel : vae@univ-mlv.fr  
www.univ-mlv.fr  
www.validexper.com

### **Université d'Évry-Val-d'Essonne**

#### **Service pédagogique VAP-VAE**

Bd François Mitterrand  
91025 Évry Cedex  
Tél. : 01 69 47 80 65  
Courriel : vae@bp.univ-evry.fr  
www.univ-evry.fr

### **Université de Versailles / St-Quentin**

#### **Service Commun Universitaire de la Formation Continue**

45, avenue des États-Unis  
78035 Versailles Cedex  
Tél. : 01 39 25 41 69  
Courriel : formation.continue@admin.uvsq.fr  
www.uvsq.fr

### **Université Paris 1**

#### **Centre d'Éducation Permanente**

90, rue de Tolbiac  
75634 Paris Cedex 13  
Tél. : 01 44 07 86 69  
Courriel : cep@univ-paris1.fr  
www.univ-paris1.fr

### **Université Paris 2**

#### **Centre de Formation Continue**

118-22, rue de Vaugirard  
75006 Paris  
Tél. : 01 53 63 86 26  
Courriel : vandewalle@u-paris2.fr  
www.u-paris2.fr

### **Université Paris 3**

#### **Formation Continue**

Bureau REVA  
13, rue Santeuil  
75005 Paris  
Tél. : 01 45 87 78 85  
Courriel : fcp3.reva@univ-paris3.fr  
www.fcp3.univ-paris3.fr  
www.univ-paris3.fr

### **Université Paris 4**

#### **Service de la Formation Continue**

1, rue Victor Cousin  
75230 Paris Cedex 05  
Tél. : 01 40 46 25 72  
Courriel : formation.continue@paris4.sorbonne.fr  
www.paris4.sorbonne.fr

### **Université Paris 5**

#### **Centre de Formation Continue**

45, rue des Saints-Pères  
75270 Paris Cedex 06  
Tél. : 01 42 86 22 62  
Courriel : deborah.levy@parisdescartes.fr  
www.parisdescartes.fr

### **Université Paris 6**

#### **Les cordeliers**

15, rue de l'École de Médecine  
Escalier B, 4<sup>e</sup> étage  
75006 Paris  
Tél. : 01 53 10 43 20  
Courriel : christelle.claquin@upmc.fr  
www.paris6.jussieu.fr/fp  
www.upmc.fr

### **Université Paris 7**

#### **SCDFCP**

Les Grands Moulins  
5, rue Thomas Mann  
75205 Paris Cedex 13  
Tél. : 01 57 27 55 97  
Courriel : scdfc@univ-paris-diderot.fr  
www.univ-paris-diderot.fr/comm/f\_cont.htm

### **Université Paris 8**

#### **Formation Permanente Bureau REVA**

2, rue de la Liberté  
93526 Saint-Denis Cedex  
Tél. : 01 49 40 70 64  
Courriel : vae@univ-paris8.fr  
www.fp.univ-paris8.fr / www.univ-paris8.fr  
www.validexper.com

**Université Paris 9 Dauphine**  
**Département d'Éducation Permanente**  
Cellule C3a  
Place du M<sup>al</sup> de Lattre de Tassigny  
75775 Paris Cedex 16  
Tél. : 01 44 05 42 50  
Courriel : c3a@dep.dauphine.fr  
www.dep.dauphine.fr

**Université Paris 10 Nanterre**  
**Cellule F.I.T Batiment T, bureau 212-213**  
200, avenue de la République  
92001 Nanterre Cedex  
Tél. : 01 40 97 59 67 (le matin de 11 h à 12 h)  
Courriel : fit@u-paris10.fr  
http://fit.u-paris10.fr / www.u-paris10.fr

**Université Paris 11**  
**Mission à la Validation des Acquis**  
Le Moulin - Bât. 311  
91405 Orsay Cedex  
Tél. : 01 69 15 78 88  
Courriel : validation.des.acquis@u-psud.fr  
www.u-psud.fr/VAE

**Université Paris 12**  
**Service Commun Éducation Permanente**  
61, avenue Général De Gaulle  
94 010 Créteil Cedex  
Tél. : 01 45 17 12 28 - 01 45 17 12 32  
Courriel : fc-vae@univ-paris12.fr  
www.univ-paris12.fr / www.validexper.com

**Université Paris 13**  
**Campus de Villetaneuse et Bobigny**  
99, avenue Jean-Baptiste Clément  
93430 Villetaneuse  
Tél. : 01 49 40 30 83  
Courriel: svap-cfc@upn.univ-paris13.fr  
www.univ-paris13.fr / www.validexper.com

**CNAM**  
**Bureau Validation des Acquis**  
5, rue du Vertbois  
75003 Paris  
Tél. : 01 53 01 80 76  
Courriel : amine@cnam.fr  
www.cnam.fr

**INALCO**  
**Bureau REVAL'O Formation Continue**  
10, rue Riquet  
75019 Paris  
Tél. : 01 55 26 81 13  
Courriel : anne.moreno@inalco.fr  
www.inalco.fr

## POUR LES DIPLÔMES D'INGÉNIEURS

**Direction de l'enseignement supérieur**  
**Bureau des écoles d'ingénieurs DES A 12**  
101, rue de Grenelle - 75007 Paris  
Tél. : 01 55 55 60 39  
www.education.gouv.fr/sup/vaep/ingenieur.htm

## Secteur de la Santé et du Social

**Direction régionale des Affaires sanitaires et sociales**  
58-62, rue de la Mouzaia  
75935 Paris Cedex 19  
Tél. standard : 01 44 84 22 22  
Tél. renseignement : 01 44 84 27 77  
Courriel : dr75-professionse-sociales@sante.gouv.fr  
www.ile-de-france.sante.gouv.fr

## Ministère des Sports

### **DRDJS**

#### **Direction régionale et départementale de la jeunesse et des sports**

6-8, rue Eugène Oudiné - 75013 Paris

Tél. : 01 40 77 55 00 (standard)

### **DDJS**

#### **Direction départementale de la jeunesse et des sports**

#### **DDJS SEINE-ET-MARNE**

49-51, avenue Thiers

77008 Melun Cedex

Tél. : 01 64 10 42 42

#### **DDJS ESSONNE**

98, allée des Champs-Elysées

91008 Évry Cedex

Tél. : 01 60 91 41 41

#### **DDJS SEINE-ST-DENIS**

150, rue Jean Jaurès

93016 Bobigny Cedex

Tél. : 01 48 96 23 70

#### **DDJS VAL D'OISE**

Immeuble «le Cergy Gare 4»

8, rue de la Traversière

95027 Cergy-Pontoise Cedex

Tél. : 01 34 35 33 33

#### **DDJS YVELINES**

4, avenue de la pépinière

78222 Viroflay Cedex

Tél. : 01 39 24 24 70

#### **DDJS HAUT-DE-SEINE**

167-177, avenue Joliot Curie

92013 Nanterre Cedex

Tél. : 01 40 97 45 00

#### **DDJS VAL-DE-MARNE**

12, rue Georges Enesco

94025 Créteil Cedex

Tél. : 01 45 17 09 25

#### **CREPS D'ÎLE-DE-FRANCE**

1, rue du Docteur Le Savoureux

92291 Chatenay-Malabry

Tél. : 01 41 87 20 30

## Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales

### **DRIAF**

#### **Direction Régionale et Interdépartementale de l'Agriculture et de la Forêt**

18, avenue Carnot

94234 Cachan Cedex

Tél. : 01 41 24 17 66

Courriel : frederic.germain@educagri.fr

### **PICO**

#### **Points d'Information, Conseil et Orientation**

CFPPA, RN 19

77170 Brie-Comte-Robert

Tél. : 01 60 62 33 33

Courriel : patrice.lemey@educagri.fr

### **Lycée agricole**

Route Forestières des Princesses

78100 St-Germain-en-Laye

Tél. : 01 39 73 40 77

Courriel : marc.joumier@educagri.fr

### **Lycée agricole de la Bretonnière**

Chailly en Brie

77120 Coulommiers

Tél. : 01 64 75 87 50

Courriel : andre.quillevere@educagri.fr

### **CEZ de Rambouillet**

Parc du Château

78120 Rambouillet

Tél. : 01 61 08 68 00

Courriel : gil.melin@educagri.fr

## Ministère des Affaires Sociales, du Travail et de la Solidarité

### SECTEUR DU TRAVAIL

- CTV : Cellule technique de validation

#### Centre AFPA Paris

Association pour la Formation  
Professionnelle des Adultes  
8, rue Georges et Maï Politzer  
75012 Paris  
Tél. : 01 53 46 13 22  
www.idf.afpa.fr

*Titres : secrétaire assistante, agent de médiation, information et service (AMIS), assistant de vie, agent de loisirs, agent technique de vente (ATV), conseiller service client à distance, formateur professionnel d'adulte.*

#### Centre AFPA ELANCOURT

Maison Sociale  
Quartier des Sept Mares  
78990 Élancourt  
Tél. : 01 30 13 84 00

*Titre : secrétaire assistante.*

#### Centre AFPA STAINS

1, rue de la Citoyenneté  
93245 Stains Cedex  
Tél. : 01 49 40 13 31

*Titres : agent de médiation information et service (AMIS), assistant de vie, agent de loisirs, agent de restauration.*

#### Centre AFPA MEAUX

30, boulevard Chevalier Bayard  
BP 567  
77333 Meaux Beauval Cedex  
Tél. : 01 64 36 51 00

*Titres : maçon, agent d'entretien du bâtiment (AEB). Peintre en bâtiment.*

#### Centre AFPA MANTES MAGNANVILLE

Rue des Graviers  
78200 Mantes Magnanville  
Tél. : 01 30 98 31 29 52

*Titre : assistant de vie.*

#### Centre AFPA LE PLESSIS ROBINSON

Rue des Graviers  
92350 Le Plessis Robinson  
Tél. : 01 41 13 04 84

*Titre : assistant de vie*

#### Centre AFPA NANTERRE

231, avenue Georges Clemenceau  
92000 Nanterre  
Tél. : 01 46 14 09 18

*Titre : secrétaire assistante.*

#### Centre AFPA CRÉTEIL

ZI «Le Closeau»  
Rue Marc Seguin  
94015 Créteil Cedex  
Tél. : 01 45 13 70 00

*Titres : secrétaire assistante information et service (AMS), agent technique de vente à distance, assistant secrétaire, assistant RH.*

#### Centre AFPA LARDY

5 route Nationale  
91510 Lardy  
Tél. : 01 60 82 80 80

*Titres : maçon, carreleur.*

#### Centre AFPA ST-OUEN

ZI des Terres Fortes  
Rue de la Garonne  
95310 St-Ouen-l'Aumône  
Tél. : 01 34 48 30 94

*Titres : agent de médiation (AMIS) assistant de vie.*

#### Centre AFPA CHAMPS-SUR-MARNE

67/69 avenue du G<sup>al</sup> De Gaulle  
77420 Champs-sur-Marne  
Tél. : 01 64 68 80 00

*Titres : agent de restauration industriel.*

## Contactez-nous !

Pour cela, munissez-vous de votre dernier bulletin de salaire et :

■ ■ ■ **téléphonez** au **01 44 10 58 58**

du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30

■ ■ ■ **rendez-vous** dans notre espace projet

situé place Johann Strauss (Paris X<sup>e</sup>)

Horaires : le lundi de 14 h à 19 h, du mardi au jeudi de 10 h à 18 h,  
le vendredi de 8 h 30 à 17 h

**M°** : République, Strasbourg-Saint-Denis ou Jacques Bonsergent  
*(Le plan du quartier à la sortie de la station de métro indique l'emplacement du Fongecif).*

**Bus** : lignes 20, 56 et 65

■ ■ ■ **connectez-vous**

[www.fongecif-idf.fr](http://www.fongecif-idf.fr)



Le congé individuel de formation bénéficie du co-financement du Fonds social européen - Union européenne ;  
du Conseil régional d'Île-de-France et de l'Agefiph.

Le Fongecif Île-de-France est une association paritaire régionale et interprofessionnelle.  
Les projets recevables sont étudiés de façon anonyme par une commission  
composée de représentants d'organisations d'employeurs et de salariés ;  
en fonction du budget disponible et des critères de priorité.